

Évaluation de la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau

Lyon - 26 juin 2018
Avignon – 29 juin 2018

Mise en œuvre des PGRE Bilan mi-2018

**Service bassin Rhône-Méditerranée et plan
Rhône – Délégation de bassin**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

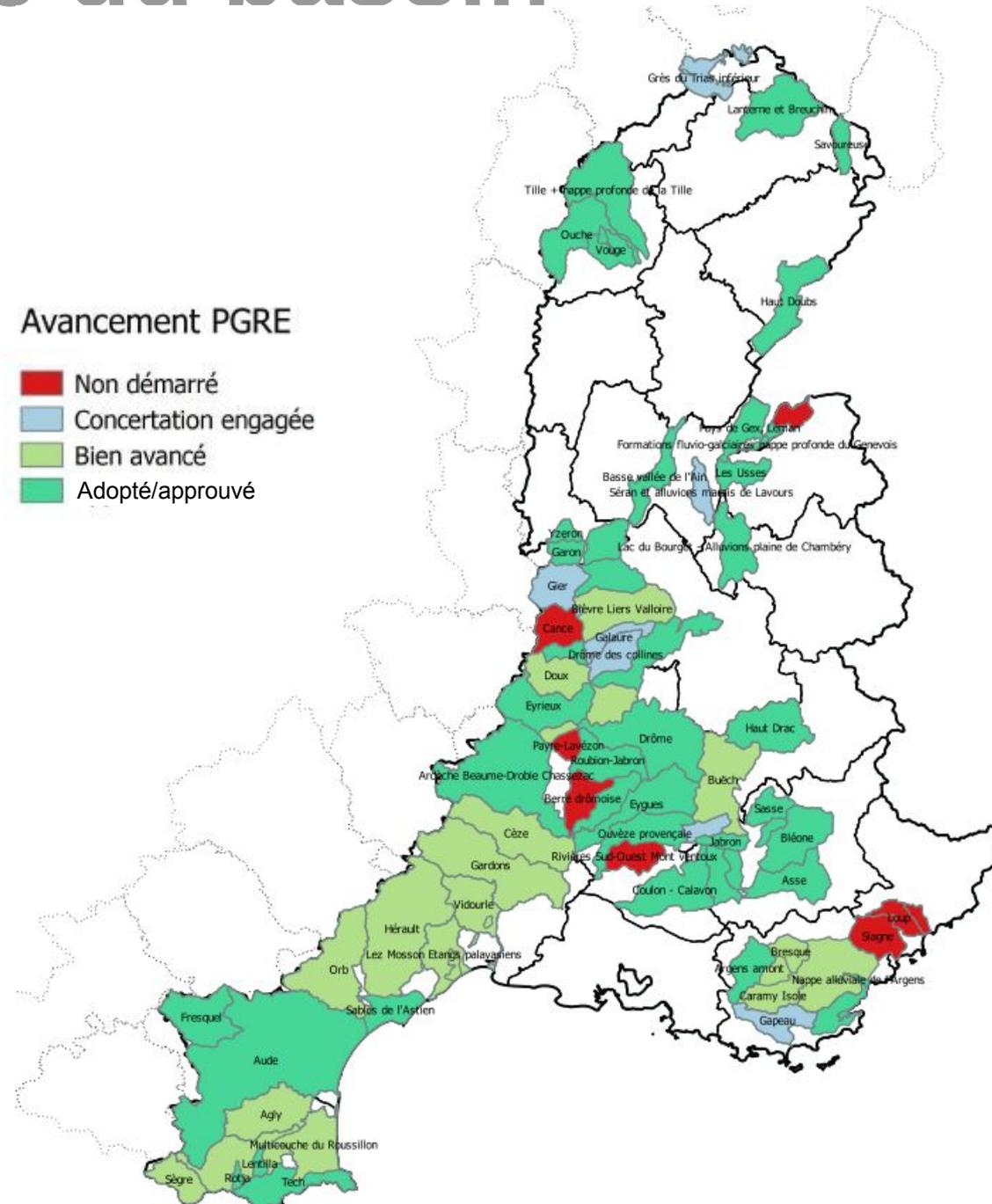
Contexte du bassin

Suivi de l'avancement des PGRE

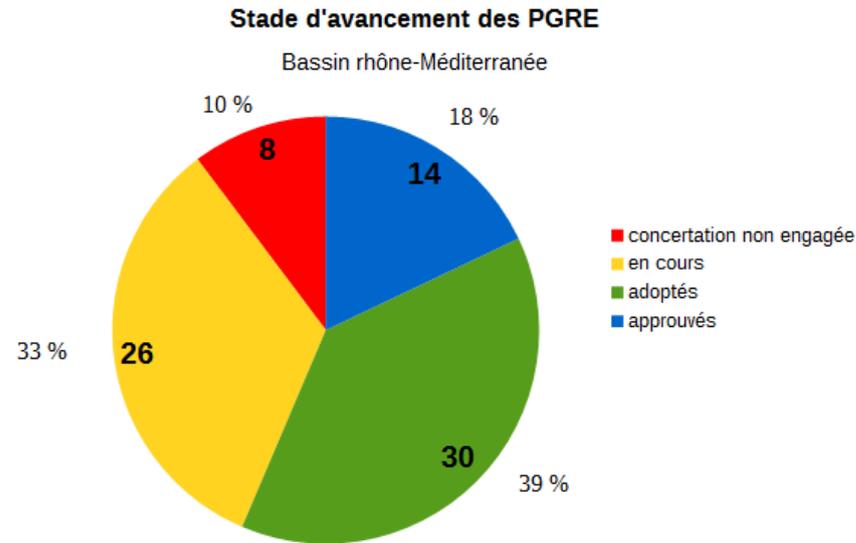
- 78 PGRE actuellement sur le bassin dont quelques PGRE locaux (6) à intégrer à terme dans une approche globale à l'échelle des sous-bassins
- Dynamique soutenue dans l'avancement de l'élaboration des PGRE par des structures de gestion actives et des services en DDT actifs en particulier sur les territoires sans MO (84, 26, 04...)
- Durée moyenne d'élaboration d'un PGRE de 2 à 3 ans

Avancement PGRE

- Non démarré
- Concertation engagée
- Bien avancé
- Adopté/approuvé



Stade d'avancement des PGRE



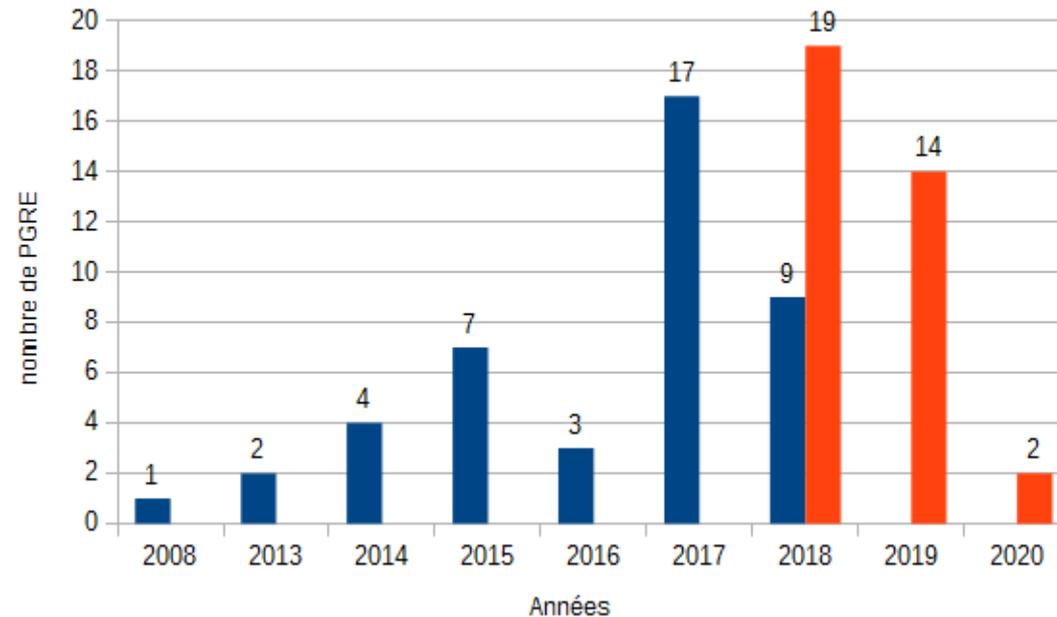
Sur les 78 PGRE comptabilisés au total sur le bassin :

44 PGRE adoptés à ce jour → ~ **60 %**
+ 19 PGRE adoptés attendus pour fin 2018 → ~**80%**

Quelques PGRE patinent

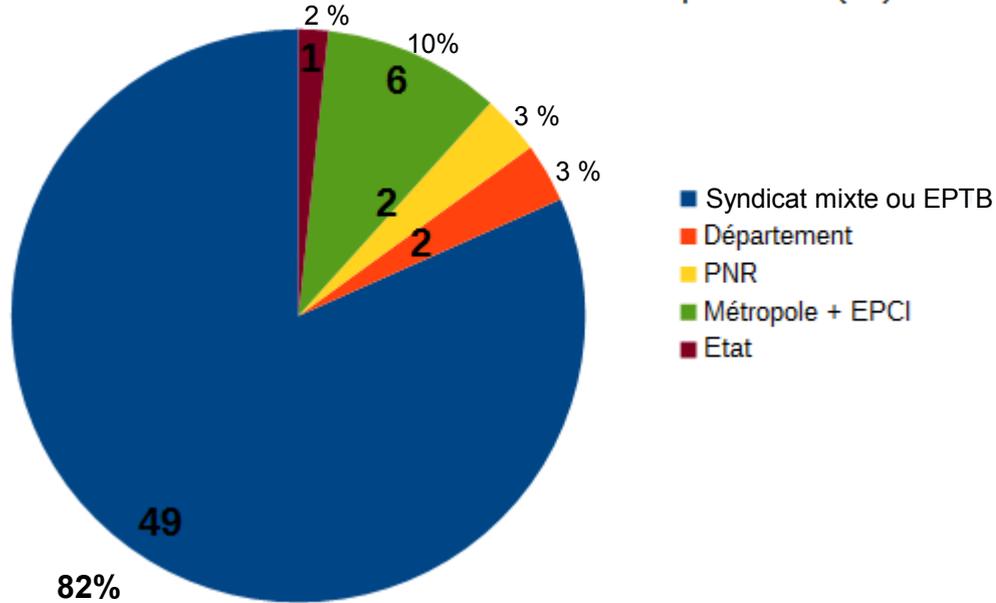
Difficultés pour les PGRE dont les structures de gestion sont en pleine restructuration suite à la réforme des collectivités territoriales (Exemple des Alpes Maritimes : Siagne, Gapeau, démarrage concertation en sept. 2018 pour Cagne et Loup).

Adoption des PGRE du bassin



Gouvernance

Nature et nombre des PGRE avec structures porteuses (60)



3/4 des PGRE avec structures de gestion = 60 PGRE soit 77 % au total.

Un comité de pilotage se réunit régulièrement lorsque la concertation a commencé sous MO des structures porteuses (60 concernés).

19 PGRE (24%), la concertation est portée par les DDT seules (5).

Fort portage des services de l'État appuyés de l'agence de l'eau dans la phase d'élaboration puis de concertation autour des PGRE.

→ **poursuite de la forte mobilisation des structures de gestion existantes dans la concertation PGRE**

→ **relai à prendre du portage des PGRE par les collectivités sur les territoires orphelins.**

PGRE « orphelins » portés par les services des DDT seules

MO par DDT seule	Nb de PGRE	PGRE concernés
DDT26	7	Galaure , Drôme des collines, Véore-Barberolle, Berre Dromoise, Roubion-Jabron, Eygues, Méouge
DDT07	1	Payre-Lavezon
DDT84	2	Ouvèze provençale, Sud Ouest du Mont Ventoux
DDT04	6	Jabron, Sasse, Vançon, Bléone, Asse, Lauzon
DDT83	3	Argens (Haut-Argens, Caramy-Issole, Bresque)
Total	19	

Réalisation actions PGRE

Conditions requises :

→ Trop faible visibilité des **volumes économisés escomptés** sur les actions prévues dans les PGRE → amélioration à apporter.

→ Veiller à poursuivre l'**évaluation des volumes substitués**

Avancement :

→ Démarrage mise en œuvre des actions sur une bonne **vingtaine de PGRE adoptés**
Actions avancées voire terminées sur une **douzaine de PGRE adoptés** (au nord-ouest du bassin).

→ Anticipation la mise en œuvre des actions sur **quinzaine de PGRE non adoptés**

→ Plus d'un tiers des mesures réalisées par les industriels est initié voire engagé ou terminé ; elles concernent en particulier les actions d'économies d'eau sur 16 PGRE (1/5 des PGRE concernés).

Projets de substitution

Substitution = report d'un prélèvement d'une ressource en déséquilibre vers une ressource en bon état quantitatif ou report d'un prélèvement en période de basses eaux vers la période de hautes eaux.

45 PGRE (58%) avec une substitution réalisée ou en projet sur les PGRE adoptés.

dont 38 PGRE (49%) avec une substitution réalisée ou inscrite dans le PGRE.

Variété des modes de substitution envisagés :

- par interconnexion de réseaux,
- par report des prélèvements en cours d'eau vers les eaux souterraines,
- par transfert d'une nappe vers d'autres ressources souterraines,
- par transfert des prélèvements dans les cours d'eau vers des retenues existantes,
- par création de retenues collinaires...

10 PGRE avec un projet de substitution par un transfert d'eau à partir du Rhône :

PGRE concernés	Usages escomptés	Nom du projet de transfert sur le Rhône
Basse vallée de l'Ain	Agriculture	Coût du transfert réalisé (12.000.000 €)
Nappe de l'Est Lyonnais	AEP	Canal de Jonage
Sous-bassin du Garon	AEP	réalisé
Sous-bassin de l'Eyrieux	AEP et Agri	en projet
3 sous-bassin du Lez provençal, Eygues, Ouvèze provençale	AEP et Agri	projet des Hauts de Provence Rhodanienne à l'étude
3 sous-bassins de l'Hérault, Aude, Orb	AEP et Agri	Aquadomitia en cours de réalisation

Révision des autorisations de prélèvements (RAP) et débits réservés

Mise en compatibilité avec les volumes prélevables

Sur 14 PGRE approuvés, la révision des RAP a été engagée et mise en compatibilité avec les objectifs quantitatifs des premiers PGRE approuvés.

DDT21 : Vouge, Dijon sud, Tille

DDT69 : Garon

DDT73 : Lac du Bourget

DDT01 : Pays de Gex

DDT04 : Lauzon, Jabron, Sasse, Vançon, Largue, Asse, Coulon-Calavon

DDT83 : Argens

DDT84 : Coulon-Calavon

7 autorisations uniques de prélèvement (AUP) ont été attribuées à 7 groupements d'irrigants sur les PGRE.

OUGC Ouche, OUGC Tille, OUGC Vouge, OUGC nappe Dijon Sud, SYGRED (Drôme), OUGC Buech, Le Largue

Plus d'une douzaine de départements ont engagé les procédures de la révision des débits réservés compatibles avec les objectifs quantitatifs des PGRE concernés

BFC : 39 / ARA : 69, 42, 74, 26, 07 / PACA : 84, 83, 04 / Occitanie versant méditerranéen : 30, 34, 11, 66...